

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23-475-1936 Approbation des roles

n° 23-475-1936

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
24 juin 1936

Numéro JO
n° 475 du 30/06/1936

Date du numéro
30 juin 1936

TEXTE INTÉGRAL

Est rendu exécutoire le rôle primitif de l'impôt foncier pierres et planches,exercice 1936 cercle du de Djibouti, s'élevant à la somme de cinquante-sept mille huit-cent (rente-six francs quatre-vinght huit centimes.